

# FSF

# Syndical <sup>ement</sup> <sub>ôtre</sub>

numéro 33 - décembre 2005

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Ch. des Allinges 2, 1006 LAUSANNE  
tél. + fax: 021-601 50 19. E-Mail: [fsf@bluewin.ch](mailto:fsf@bluewin.ch)

SPV, APEIEV, AVCO, APOV, SSV, ACV,  
ASI, AVOPE, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,  
AVFIM, AVAP, APD, AVADES, APACRO

J.A.B.

1006 Lausanne

Retour: FSF, Allinges 2

1006 Lausanne

parait 4 à 6 x l'an

## Editorial

Dès le début de janvier 2006, nous allons avoir d'importantes négociations sur le statut des auxiliaires, Decfo/Sysrem, la loi sur le personnel et le service minimum en cas de grève.

Le décor a été planté, le 28 novembre dernier à la HEP, lors d'une rencontre entre la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources Humaines (DCERH) et les faïtières FSF, SUD et SSP. Ces négociations à venir demanderont, une fois de plus, beaucoup d'efforts et de disponibilité pour vos représentants à ces séances qui se feront normalement en journée.

D'emblée, nous avons demandé de pouvoir disposer des éléments techniques sur tous ces sujets, suffisamment à tôt, pour pouvoir nous y préparer et présenter nos propositions. Nous avons aussi exigé de traiter en parallèle, l'affaire des auxiliaires, ainsi que le morceau le plus important à nos yeux : Decfo/Sysrem, sans plus tarder. Visiblement ceci ne convient pas à la délégation gouvernementale qui a d'ailleurs argumenté que ce dossier ne pourrait pas être disponible avant la fin janvier ! On nous joue les fourberies de Scapin, sans scrupule !!! La F.S.F. ne se laissera plus conter des histoires et ne transigera pas sur ce chapitre. Nous voulons des négociations au plus tard en mars 2006!

Il convient de préciser une chose importante : ces 4 dossiers, bien que traités plus ou moins simultanément, devront être dissociés, afin d'éviter de tomber dans un troc de marchand de tapis ; « je te donne cela et tu acceptes ceci ».

En guise de vœux de fin d'année, j'aurais voulu vous annoncer de meilleures nouvelles. En particuliers à vous instituteurs primaires, aides de polices et autres corps de métier qui attendez depuis longtemps une réelle revalorisation de vos salaires ! Soyez cependant assurés que nous refuserons toutes manœuvres qui en retarderaient l'exécution.

Envers et contre tout, je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'années.

Jean-Pierre Pasche  
Président de la FSF

## Quel devoir moral pour les fonctionnaires ?

A quelque chose malheur est bon !

Ainsi du riche débat mené au sein du Comité central de la FSF, lors de sa séance du 5 octobre dernier : En question, la position de la Fonction publique dans la question des réfugiés déboutés, affaire dite des 523.

Débat qui interroge chacune et chacun d'entre les fonctionnaires, mais aussi l'absence de positionnements politique, moral et déontologique formellement établi dans les textes fondateurs de la FSF.

Dans un Etat de droit, les fonctionnaires ont un devoir de fidélité à l'employeur.

Certes. Mais la notion du droit est complexe. Que faut-il considérer comme référence qui permettrait de fonder une position juridiquement solide ? Les Conventions internationales ? Le droit européen ? Le droit fédéral ou le droit vaudois ? Pourquoi ne pas en référer par ailleurs à des avis promulgués par des organisations non gouvernementales telles qu'*Amnesty international* ? Dans le cas qui nous occupe, doit on interroger la Loi sur la protection de la Jeunesse, quand des enfants sont touchés via l'action menée contre leurs parents ? Mais alors, peut-être faudrait-il le faire, par exemple, à chaque arrestation d'un adulte. Ce qui est évidemment inimaginable.

De quel Etat de droit s'agit-il encore, quand ce sont des attermoissements politiques qui conduisent au final les agents de l'Etat à devoir assumer concrètement les erreurs

commises et « faire le sale boulot » ?

Telles sont quelques questions posées le 5 octobre dernier au sein du CC FSF.

Certains corps professionnels se sont dotés d'un code de déontologie.

C'est le cas des enseignants affiliés à la SPV qui peuvent faire référence au Code du Syndicat des enseignants romands. Mais un texte ne règle jamais toutes les situations. Il faut d'abord le partager et, de toute manière, les questions difficiles se trouvent toujours à la marge.

Néanmoins, un code moral, éthique ou déontologique permet de faire miroir à ses propres interrogations et de tracer un chemin un tant soi peu solide.

Pourtant, finalement, et à quelque secteur de l'administration de l'Etat qu'on appartienne, quels que soient les textes auxquels il est possible de se référer, quelque position que puisse prendre son association professionnelle, l'agent-e de la fonction publique se retrouve seul-e face à lui-même à l'heure de son choix. Face à ses convictions. Face à son engagement moral.

Dire NON, c'est évidemment se mettre en danger. C'est porter sous la lumière publique ses convictions intimes. C'est prendre le risque de la mise au placard, de la sanction ou du renvoi.

« Il faut bien nourrir sa famille ». Si cette position peut apparaître, dans un premier temps, comme peu marquée par la noblesse, la condamner

sans en estimer les enjeux serait tout autant aisé. L'héroïsme déclamé, mais non vécu, est aussi une position facile. Et peut-être pire que de se savoir craintif, mais de pleinement l'assumer.

Se dissimuler derrière un serment d'allégeance a évidemment ses limites, même si ce dernier permet de s'engager en connaissance de cause.

En fin de compte, reste la démission, comme seule échappatoire en cas de conflit insoluble et d'impossibilité d'accomplir une mission qui heurte sa morale et ses convictions propres. Facile à proposer. Surtout aux autres. Extrêmement dur d'en assumer les conséquences. Singulièrement quand elles portent de manière indirecte sur sa propre famille.

Au final, c'est l'Histoire qui juge. Qui détermine et désigne les héros.

Parfois, la seule controverse fait progresser chacun sur le chemin d'une meilleure connaissance d'une question, mais aussi de soi et des autres.

Et si la FSF étudiait la possibilité d'édicter son propre texte de référence relatif aux questions déontologiques, morales, citoyennes et éthiques du fonctionnaire vaudois. ?

Pouvoir en référer à un écrit de cette nature eût été bien utile lors du dernier débat du Comité central.

Jacques Daniélou  
Président de la SPV

**Vous désirez réagir à cet article ou à un autre de notre journal !  
Ecrivez-nous, vos commentaires sont les bienvenus.**

## Bilan d'un transfert à l'Etat

**Bref retour en arrière :** Le transfert Etacom, qui je le rappelle aurait dû entrer en vigueur en janvier 2004, avait pour but de rapatrier tout le personnel des PPLS, bibliothèques, personnel administratif des établissements scolaires et des centres d'orientation scolaire. Ce personnel est finalement entré à l'Etat le 1<sup>er</sup> mai 2005.

**Historique :** Durant l'année 2004, nous avons rencontré la délégation du Conseil d'Etat à quatre reprises entre le mois d'avril et le mois de novembre.

Le 5 avril, le Conseil d'Etat nous présentait le cadre général des principes, les conditions d'engagement et les fonctions retenues pour réaliser les tâches cantonales. Lors de cette séance, il nous demandait de leur soumettre une liste des points que nous souhaitions négocier ; il nous apprenait d'autre part que les négociations devaient être terminées à fin juin.

Le 6 mai, le Conseil d'Etat listait les points sur lesquels il acceptait d'entrer en négociations, sans toutefois connaître le coût réel du passage à l'Etat du personnel ETACOM. Certaines communes ayant catégoriquement fait blocus (aucune donnée chiffrée demandée en début d'année 2004 n'ayant été envoyée à l'Etat), les négociations ont été renvoyées en septembre.

Après analyse financière du passage à l'Etat du personnel ETACOM, le Conseil d'Etat arrivait le 15 septembre à la séance de négociations avec de très mauvaises nouvelles. En effet, il nous apprenait que les 2/3 du personnel repris se situait au-dessus des normes prévues par l'Etat et se retrouvait donc perdant.

Tous les participants à cette négociation étaient en état de choc et le malaise du CE à notre égard était perceptible. Il fallait encore du temps pour étudier cette situation, le retour de tous les questionnaires n'étant pas finalisé.

Jusqu'à cette date, nous n'avions pas véritablement négocié, mais plutôt discuté calmement, non sans émotion, des problèmes liés à notre transfert.

La dernière séance de négociations du 29 novembre, qui en fait fût la seule au cours de laquelle nous avons réellement négocié, s'est avérée très pénible et décevante pour le Comité de l'AVADES.

**Notre ressenti :** Pour les membres du Comité, néophytes en la matière, l'année 2004 fut difficile, très lourde à gérer et épuisante. En effet, ayant continué à travailler normalement alors que les négociations avaient lieu le soir, il n'était pas toujours facile d'être à l'écoute en fin de soirée. Pour le Comité, le passage à l'Etat s'est fait dans la souffrance; accumulation d'heures de travail, nombreuses séances nécessitant une préparation importante, informations souvent peu claires ou contradictoires de la part de l'Etat. De plus, un décalage d'informations devait être comblé régulièrement entre les membres du Comité et les membres participant aux négociations.

Nous avons souvent eu l'impression d'être l'otage à la fois des communes et de l'Etat. Un sentiment d'injustice et parfois de mépris a été ressenti par les membres délégués aux négociations. Il devenait par exemple insupportable d'entendre à chaque négociation que si nous n'acceptions pas les conditions de reprise, l'Etat pouvait demander aux communes de nous licencier et ainsi remettre à ses conditions tous les postes aux concours.

**Nos difficultés :** A plusieurs reprises, les documents du Conseil d'Etat nous sont parvenus 1 ou 2 jours avant les négociations. Par conséquent, il n'était pas facile de s'y préparer. Alors que nous tentions de respecter les délais très courts imposés par l'Etat, nous

accusions en contrepartie les lenteurs de nos interlocuteurs.

Durant tous ces mois, il a fallu également rester en contact avec nos membres, les informer le plus régulièrement possible de l'avancée des « travaux », organiser à plusieurs reprises des assemblées extraordinaires avec des nouvelles pas toujours bonnes et convaincre nos membres de garder le moral.

Nous ne pourrions effacer la désagréable impression de se trouver trop souvent entre un Etat qui ne faisait qu'appliquer une décision du Grand Conseil (peut-être à contrecœur) et certaines communes et directions qui ne manifestaient aucun intérêt à défendre leur personnel.

**Etat de la situation :** Pour certains membres de l'AVADES, le passage à l'Etat a été bénéfique, puisque les salaires de certaines communes étaient réellement bas.

Par contre, pour d'autres collaborateurs, la perte financière a été plus ou moins importante et nous n'avons pas réussi à faire admettre à l'Etat que ces situations étaient particulières et auraient dû être examinées au cas par cas, notamment pour les personnes occupant des postes d'adjoints administratifs qui se sont hélas retrouvées reléguées au poste de secrétaire.

Certaines de ces personnes ont démissionné (avec effet au 31 décembre 2005), d'autres se sont vues proposer un poste communal, d'autres encore ont demandé une nouvelle affectation dans leur commune. Ces changements de poste ne se sont pas fait sans regret. La majorité des personnes perdantes ont toutefois conservé leur poste et ont dû puiser au fond d'elles mêmes les ressources nécessaires pour à nouveau trouver motivation et plaisir.

Heureusement que le DFJ et la DGEO ont finalement obtenu le poste de secrétaire dans les établissements (classe 15-18), faute de quoi la situation aurait été catastrophique pour une

bonne partie d'entre nous. L'ancienneté a été reconnue, ce qui a permis à de nombreuses personnes de voir leur salaire se rapprocher de leur salaire communal, voire même pour quelques cas de le dépasser.

Il demeure néanmoins des inégalités de traitement tant dans les établissements avec hiérarchisation que dans ceux ayant opté pour un modèle à postes de même nature. Certains collaborateurs ont été prétérités, dans la première catégorie par le fait qu'un seul poste n'est possible pour chaque fonction et dans la deuxième par le fait que tous les postes sont au même niveau mais les responsabilités ne sont pas reconnues.



**Futur de l'AVADES :** Tout n'est pas terminé pour notre association et nous devons encore nous battre sur de nombreux points, notamment la hiérarchisation qui crée de fortes tensions, le respect du cahier des charges et les nouvelles responsabilités.

Il y a eu beaucoup d'agitation dans les établissements et l'enjeu financier n'a pas été évalué à sa juste mesure par certains directeurs.

Bon nombre de collaborateurs sont au sommet de leur classe et ont encore 15 à 20 ans de travail devant eux sans pouvoir prétendre à aucune augmentation.

**Remerciements :** Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à Sylvie Winkler et Jean-Marc Haller qui ont consacré de nombreuses heures pour étudier notre dossier à fond, pour préparer avec nous les négociations et qui ont su, au bon moment, faire les remarques appropriées et nous prêter une oreille attentive et bienveillante.

Un tout grand merci également à nos membres pour leur confiance, leur soutien et leur messages de remerciements.

Brigitte CHAMBAZ, Présidente  
AVADES



# Joyeuses fêtes et bonne année 2006



**En cette fin d'année, le Bureau exécutif de la FSF tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la défense des intérêts et à la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'Etat de Vaud.**

**Merci aux membres du comité central, aux personnes qui ont représenté la FSF dans diverses commissions professionnelles et à tous les membres des associations membres qui ont participé d'une manière ou d'une autre à nos actions, soit :**

- \* La Société pédagogique vaudoise (SPV)
- \* L'Association des professeurs de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (APEIEV)
- \* L'Association cantonale des pasteurs et diacres vaudois (APD)
- \* L'Association vaudoise des conseillères et conseillers en orientation (AVCO)
- \* L'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV)
- \* Le Syndicat de la Sûreté vaudoise (SSV)
- \* L'Association des cantonniers vaudois (ACV)
- \* L'Association suisse des infirmières et infirmiers - Section Vaud (ASI)
- \* L'Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des Offices des poursuites et faillites (AVOPF)
- \* La Société vaudoise des conservateurs du registre foncier (SVCRF)
- \* L'Association vaudoise des préposés-receveurs (AVPR)
- \* L'Association des secrétaires de préfectures du canton de Vaud (ASPV)
- \* L'Association Suisse des Professionnels de l'Action Sociale, Section Vaud (ASPAS)
- \* L'Union des retraités de l'Etat de Vaud (UREV)
- \* L'Association des ingénieurs forestiers de l'Administration cantonale vaudoise (AIF)
- \* L'Association Vaudoise des Agents Pénitentiaires (AVAP)
- \* L'Association Vaudoise des Assistant(e)s de Direction d'Etablissements Scolaires (AVADES)
- \* L'Association du personnel administratif des Centres régionaux d'orientation (APACRO)

